Dispositif « Devoirs Faits »
2020-2021

Dès le 7 septembre 2020

Chers parents,

Le dispositif « **Devoirs Faits** » est un programme qui permet aux élèves de bénéficier au sein du collège et en dehors des heures de classe d'une aide appropriée pour :

- effectuer leurs devoirs
- travailler la méthodologie
- apprendre à organiser son travail personnel

Pour cela, ils sont pris en charge par des professeurs volontaires, des assistants pédagogiques et éducatifs ainsi que des personnels d'éducation.

Ce dispositif gratuit est ouvert à **tous les élèves volontaires**, qui s'engagent donc à être assidus, ponctuels et à apporter le matériel pour travailler selon leurs besoins.

Les élèves ont reçu le document d'inscription cette semaine à retourner dans les plus brefs délais à leur professeur principal ou au bureau de la vie scolaire.